

modes canadiennes et en améliorant la qualité des produits, en développant la réputation de la mode canadienne afin d'intéresser les acheteurs canadiens et étrangers, et en créant un cadre favorable afin d'encourager et de retenir au Canada les créateurs de talent.

Le programme comprend deux aspects principaux: Développement de dessinateurs et Mode/Canada. L'objectif du premier est d'étendre les possibilités de développement et d'appréciation de créateurs de modes formés au Canada. Quant au second, il cherche à susciter un plus grand intérêt à l'égard de la mode en encourageant les concepteurs à fournir des produits de valeur et de qualité au niveau de la création et de la confection.

Services de consultation pour petites entreprises (CASE). Ce programme donne l'occasion aux propriétaires et aux directeurs de petites entreprises manufacturières ou touristiques de bénéficier, pour un prix minime, d'un service fourni par des hommes d'affaires retraités choisis pour leur expérience de la gestion. Dans des circonstances spéciales, le gouvernement peut également contribuer au coût des services de sociétés-conseil. En 1972, des bureaux ont été ouverts à Montréal et à Winnipeg pour assurer l'exécution du programme.

Grâce au programme CASE, les administrateurs de petites entreprises peuvent discuter de leurs problèmes particuliers avec des hommes d'affaires expérimentés, sonder de nouvelles idées qui pourraient contribuer à l'expansion de leurs entreprises et examiner de nouvelles méthodes pour améliorer leur productivité. Un conseiller du CASE visitera l'établissement de l'intéressé, fera une analyse détaillée des problèmes et des possibilités de la compagnie et recommandera les mesures à prendre. Il pourra également aider à l'exécution de ces recommandations.

Les entreprises sous contrôle canadien auront la priorité dans la répartition des ressources du CASE.

Programme de développement de cours en gestion. Ce programme est destiné à aider les associations professionnelles, industrielles, d'hommes d'affaires ou d'administrateurs sans but lucratif à mettre sur pied des cours de recyclage ou de perfectionnement de haute qualité dans le domaine de la gestion. Cette aide se traduit par des subventions de l'État pouvant couvrir jusqu'à 100%, mais se limitant généralement à 75% du coût de mise au point de matériel pour de nouveaux cours ou de rénovation du matériel pour des cours existants.

17.3.2 Aide provinciale

Les paragraphes qui suivent traitent de l'aide apportée à l'industrie manufacturière par les différents gouvernements provinciaux dans les limites de leur territoire.

Terre-Neuve. Le gouvernement de Terre-Neuve, par l'intermédiaire de son ministère du Développement industriel, offre aide et conseils aux futures industries pour le choix de l'emplacement de l'usine et pour la préparation des études de faisabilité. Des renseignements peuvent être fournis sur les sources et les disponibilités en matières brutes, les coûts de transport, les coûts de main-d'œuvre et diverses autres données d'ordre économique. Le gouvernement se charge d'amener les industriels n'importe où dans la province afin qu'ils se rendent compte par eux-mêmes des possibilités d'emplacement d'une usine. De plus, le ministère du Développement industriel assure la liaison entre les secteurs public et privé.

Une aide financière peut être accordée par la Société de développement de Terre-Neuve et du Labrador, sous la forme de prêts nantis par les titres offerts par la future entreprise, ou d'acquisition et de détention d'actions ou autres titres d'une compagnie quel que soit l'endroit où elle a été constituée, sous réserve du droit de l'entreprise de racheter ces actions. La Société fournira également une gamme complète de services de consultation en matière de gestion.

Le gouvernement peut consentir une aide financière directe fondée sur les résultats des analyses de rentabilité. Les bâtiments, lorsqu'ils existent, et le terrain peuvent être obtenus à des conditions très avantageuses. Des établissements de formation industrielle situés un peu partout dans la province offrent des cours spécialisés pour répondre aux besoins de l'industrie qui vient s'implanter.

Île-du-Prince-Édouard. L'aide provinciale à l'industrie manufacturière est généralement accordée par l'entremise de l'*Industrial Enterprises Incorporated (IEI)*, société de la Couronne du gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard. L'IEI est prête à aider les industries désireuses de s'implanter dans la province en leur accordant des prêts à long terme à des taux d'intérêt avantageux, ou en assumant un rôle analogue à celui des centres d'échange d'information concernant les diverses sources de crédit pour le financement par d'autres institutions prêteuses ou les subventions franches pouvant provenir de sources gouvernementales. Elle est